

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire

**Le lundi 25 janvier 2010 à 16 h 30 au Palais des Arts et des Congrès
d'Issy-les-Moulineaux - 25 avenue Victor Cresson 92130 Issy-les-Moulineaux**

Issy-les-Moulineaux, le 6 janvier 2010

Madame, Monsieur, Cher Actionnaire,

J'ai le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Mixte annuelle des actionnaires de SODEXO qui se tiendra le lundi 25 janvier 2010 à 16 heures 30 au Palais des Arts et des Congrès d'Issy-les-Moulineaux.

Je souhaite vivement que vous participiez personnellement à cette réunion au cours de laquelle nous vous commenterons les résultats et perspectives de notre Groupe. Vous aurez également la possibilité de poser vos questions et de vous prononcer sur les résolutions qui seront soumises à votre approbation.

Vous trouverez dans les pages qui suivent toutes les informations utiles pour prendre part à cette Assemblée.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher Actionnaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués.



Pierre Bellon
Président du Conseil d'Administration

SOMMAIRE

COMMENT PARTICIPER A L'ASSEMBLEE GENERALE	4
ORDRE DU JOUR	6
PRESENTATION DES RESOLUTIONS	7
PROJET DE RESOLUTIONS	10
RAPPORT D'ACTIVITE DE L'EXERCICE 2008/2009	17
TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	30
DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS	31

L'avis de réunion valant avis de convocation de cette Assemblée a été publié le 18 décembre 2009 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires conformément à la réglementation en vigueur.

En vous connectant sur www.sodexo.com, vous pouvez retrouver l'actualité et les performances de Sodexo au cours de l'exercice 2008/2009 sur le site web interactif dédié aux publications annuelles du Groupe (Rapport Annuel, Rapport Financier, Rapport Ressources Humaines, Rapport Diversité, Rapport Développement Durable et le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 10 novembre 2009) et suivre en direct ou en différé le déroulement de l'Assemblée Générale.

Nous restons à votre disposition pour de plus amples informations :

SODEXO

Direction Financière Groupe / Département Juridique Corporate
255 Quai de la Bataille de Stalingrad
92866 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9
Tél. : +33 (0)1 57 75 81 12

Comment participer à notre Assemblée ?

Quelles conditions remplir pour participer à l'Assemblée ?

Seront admis à participer à l'Assemblée les actionnaires qui justifieront de leur qualité par l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit régulièrement pour leur compte au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le 20 janvier 2010, à zéro heure, heure de Paris (ci-après J-3) soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les compte de titres au porteur tenus par leurs intermédiaires habilités.

- **Pour les actionnaires au nominatif**, cet enregistrement comptable à J-3 dans les comptes de titres nominatifs est suffisant pour leur permettre de participer à l'Assemblée.
- **Pour les actionnaires au porteur**, ce sont les intermédiaires habilités qui tiennent les comptes de titres au porteur qui justifient directement de la qualité d'actionnaire de leurs clients auprès de la Société Générale (établissement centralisateur de l'Assemblée mandaté par Sodexo) par la production d'une attestation de participation qu'ils annexent au formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration ou de demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Toutefois, si un actionnaire au porteur souhaite participer physiquement à l'Assemblée et n'a pas reçu sa carte d'admission le 20 janvier 2010, il devra demander à son intermédiaire financier de lui délivrer une attestation de participation qui lui permettra de justifier de sa qualité d'actionnaire à J-3 pour être admis à l'Assemblée.

Tout actionnaire ayant déjà voté par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé une carte d'admission ne peut plus choisir un autre mode de participation mais peut néanmoins céder tout ou partie de ses actions.

Un actionnaire qui n'a pas son domicile sur le territoire français, au sens de l'article 102 du code civil, peut demander à l'intermédiaire inscrit de transmettre son vote dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Comment participer à l'Assemblée ?

- **Assister personnellement** à l'Assemblée générale ;
- **Donner pouvoir au Président de l'Assemblée** ;
- **Donner pouvoir à un tiers** (conjoint ou à un autre actionnaire de Sodexo) ;
- **Voter par correspondance.**

Dans tous les cas, vous devez impérativement compléter le formulaire joint et le transmettre à votre intermédiaire habilité au moyen de l'enveloppe T jointe.

Assister personnellement à l'Assemblée ?

L'actionnaire qui souhaite assister personnellement à l'Assemblée doit demander une carte d'admission. Il suffit pour cela de **cocher la case A** en partie supérieure du formulaire, de dater et de signer au bas du formulaire. L'actionnaire au porteur qui n'aurait pas reçu sa carte d'admission le 20 janvier 2010 devra demander à son intermédiaire financier de lui délivrer une attestation de participation afin de justifier de sa qualité d'actionnaire au bureau accueil de l'Assemblée.

Le vote aura lieu à l'aide d'un boîtier de vote électronique.

Pour faciliter le déroulement de la réunion, nous vous recommandons :

1. de vous présenter dès 15 h à l'adresse de l'Assemblée générale, aux bureaux d'émergence pour la signature de la feuille de présence si vous êtes muni de la carte d'admission. A défaut, vous devez vous présenter à l'accueil ;
2. d'entrer dans la salle avec le boîtier de vote électronique remis lors de la signature de la feuille de présence ;
3. de vous conformer aux indications données en séance pour utiliser le boîtier de vote.

Donner pouvoir ou voter par correspondance ?

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée générale, l'actionnaire peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- voter par correspondance : il doit cocher la case « je vote par correspondance », voter pour chaque résolution, ne pas oublier de remplir la base « amendements et résolutions nouvelles », dater et signer au bas du formulaire ;
- donner pouvoir au Président de l'Assemblée : il doit simplement dater et signer au bas du formulaire. Dans ce cas, il sera émis au nom de l'actionnaire un vote favorable aux projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ;

- donner pouvoir à son conjoint ou à un autre actionnaire de Sodexo : il doit cocher la base « je donne pouvoir à », identifier la personne dénommée, dater et signer au bas du formulaire.

Les votes par correspondance ou par procuration ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis et signés (et accompagnés de l'attestation de participation pour les actions au porteur) parvenus au siège de Sodexo ou à la Société Générale - Service des assemblées - BP 81236 - 32 Rue du Champ-de-tir - 44312 Nantes Cedex 03, trois jours au moins avant la date de l'Assemblée générale mixte, soit le 22 janvier 2010 au plus tard.

Comment remplir votre formulaire ?

Vous désirez assister personnellement à l'Assemblée : cochez A

Vous ne désirez pas assister à l'Assemblée : cochez B

IMPORTANT : avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso / Before selecting, please see instructions on reverse side.

A. / B. QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE / WHICHEVER OPTION IS USED, DATE AND SIGN AT THE BOTTOM OF THE FORM. Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire / I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card, date and sign at the bottom of the form. J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes / I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.

SODEXO
255 QUAI DE LA BATAILLE DE STALINGRAD
92136 ISSY LES MOULINEAUX
AU CAPITAL DE EUR 628 528 100
501 940 219 RCS NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25/01/2010

CADRE RESERVE / For Company's use only
Identifiant / Account
Nombre d'actions / Number of shares
Nominatif / Registered
Porteur / Bearer
Nombre de voix / Number of voting rights
VS / single vote
VD / double vote

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE // VOTE BY POST
Cf. au verso renvoi (2) - See reverse (2)

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou la Direction et la Gérance et l'EXCEPTION de ceux que je cocherai en indiquant comme ceci la case correspondante et pour lesquels JE VOTE NON ou je m'abstiens.
I vote FOR all the draft resolutions approved by the Board of Directors EXCEPT those indicated by a shaded box - like this [] for which I vote against or abstain.

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou la Direction et la Gérance, je vote en indiquant comme ceci la case correspondante à mon choix.
On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this []

									OUI / Yes	NOUVEAU / Absolu										OUI / Yes	NOUVEAU / Absolu
									A											F	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	11	12	13	14	15	16	17	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
									B											G	
									C											H	
									D											J	
									E											K	

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée / In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting.
- Je donne pouvoir au Président de l'A.G. de voter en mon nom, si agissant le chairman of the meeting to vote on my behalf.
- Je m'abstiens / Abstention équivaut à un vote contre. / I abstain from voting (its equivalent to vote against).
- Je donne procuration/ndc. au verso renvoi (2) à M. Mme ou Mlle pour voter en mon nom / I appoint from reverse (2) Mr, Mrs or Miss / to vote on my behalf

Sur l'avis pris en considération, toute formule doit parvenir au plus tard :
In order to be considered, this completed form must be returned at the latest sur l'avis de convocation / on 1st notification sur 2e convocation / on 2nd notification

à la BANQUE / to the Bank 22/01/10
à la SOCIÉTÉ / to the Company 22/01/10

JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
dater et signer au bas du formulaire, sans rien remplir
I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE MEETING date and sign the bottom of the form without completing it
cf. au verso renvoi (2) - See reverse (2)

JE DONNE POUVOIR A : soit le conjoint, soit un autre actionnaire - cf. renvoi (2) au verso pour me représenter à l'assemblée
I HEREBY APPOINT (you may give your PROXY either to your spouse or to another shareholder - see reverse (2)) to represent me at the above mentioned meeting.
N, Mlle ou Mlle / Mr, Mrs or Miss
Adresse / Address

ATTENTION : S'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne sont valables que si elles sont directement enregistrées par votre banque de comptes.
CAUTION : If you're voting on bearer securities, the present instructions will only be valid if they are directly registered with your custodian bank.

Nom, Prénom, Adresse de l'actionnaire (si ces informations figurent déjà, les vérifier et les rectifier éventuellement)
- Surname, first name, address of the shareholder (if this information is already supplied, please verify and correct if necessary)
Cf. au verso renvoi (1) - See reverse (1)

Quel que soit votre choix, dater et signez ici.

Vérifiez vos nom, prénom et adresse et modifiez-les en cas d'erreur.

Vous désirez voter par correspondance :
Cochez ici et suivez les instructions.

Vous désirez donner pouvoir au Président de l'Assemblée :
Datez et signez en bas du formulaire.

Vous désirez donner pouvoir à une personne dénommée, qui sera présente à l'Assemblée :
Cochez ici et inscrivez les coordonnées de cette personne.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 25 janvier 2010

A titre ordinaire :

1. Approbation des comptes annuels et consolidés de l'exercice 2008-2009 – Quitus aux administrateurs
2. Affectation du résultat de l'exercice – Fixation du dividende
3. Approbation des conventions et engagements relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce
4. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2009-2010
5. Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions

A titre extraordinaire :

6. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues
7. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission – avec maintien du droit préférentiel de souscription – d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital
8. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves ou bénéfices
9. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital social, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de Plans d'Epargne d'Entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers
10. Renouvellement échelonné des mandats d'administrateurs

A titre ordinaire :

11. Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Nathalie Szabo
12. Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Sophie Clamens
13. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Pierre Bellon
14. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur François-Xavier Bellon
15. Renouvellement du mandat d'administrateur de Mademoiselle Astrid Bellon
16. Nomination de Monsieur Alain Marcheteau en qualité d'administrateur
17. Pouvoirs

Présentation des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 25 janvier 2010

1. SUR LA PARTIE ORDINAIRE

▪ **Approbation des comptes annuels et consolidés (1^{er} résolution)**

Le Conseil d'Administration soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale, pour l'exercice 2008-2009, les comptes annuels de la société Sodexo qui font ressortir un bénéfice net de 349 millions d'euros, et les comptes consolidés du Groupe qui font ressortir un résultat net part du Groupe de 393 millions d'euros.

▪ **Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende (2^e résolution)**

Cette résolution a pour objet de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2008-2009 et à la distribution du dividende. Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'approuver la distribution en numéraire d'un dividende de 1,27 euro par action, identique par rapport à l'exercice précédent. Le dividende sera mis en paiement à compter du 8 février 2010, étant précisé que la date de détachement du dividende sur Euronext Paris est le 3 février 2010 et la date à l'issue de laquelle seront arrêtées les positions qui, après dénouement, bénéficieront de la mise en paiement est le 5 février 2010.

▪ **Approbation des conventions réglementées (3^e résolution)**

Cette résolution a pour objet l'approbation, en vertu de l'article L. 225-38 du Code de commerce, des conventions et engagements réglementés conclus au titre de l'exercice 2008-2009 qui sont détaillés dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes figurant page 236 du Document de Référence 2008/2009.

▪ **Fixation des jetons de présence (4^e résolution)**

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de fixer à 530 000 euros, le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2009-2010 (identique à celui fixé pour l'exercice précédent).

▪ **Achats par la Société de ses propres actions (5^e résolution)**

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de renouveler l'autorisation lui permettant de procéder à l'acquisition des actions de la Société en application des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Cette autorisation serait valable pour une durée de 18 mois et remplacerait l'autorisation de même nature donnée par l'Assemblée Générale du 19 janvier 2009.

Elle permettrait de mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société, dans la limite de 10 % du capital social à la date de l'Assemblée Générale, avec les caractéristiques suivantes :

- prix d'achat maximum par action : 70 euros ;
- montant global maximum : 750 millions d'euros ;
- pouvant être réalisé à tout moment, hors période d'offre publique, dans les limites autorisées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, et par tous moyens.

Les objectifs du programme de rachat d'actions sont détaillés dans la résolution soumise au vote de l'Assemblée Générale.

2. SUR LA PARTIE EXTRAORDINAIRE

▪ **Réduction du capital social par annulation des actions autodétenues (6^e résolution)**

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de renouveler l'autorisation lui permettant d'annuler, par voie de réduction du capital social, tout ou partie des actions acquises dans le cadre du programme de rachat de ses propres actions par la Société, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social à la date de l'Assemblée Générale par période de 24 mois.

Cette autorisation serait valable pour une durée de 26 mois et remplacerait l'autorisation de même nature donnée par l'Assemblée Générale du 19 janvier 2009.

▪ **Augmentation du capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription, ainsi que par incorporation de primes, réserves ou bénéfices (7^e et 8^e résolutions)**

Le Conseil propose à l'Assemblée Générale de renouveler les délégations de compétence lui permettant d'agir au mieux des intérêts de la Société, pour décider le moment venu, des modalités les plus appropriées à mettre en œuvre, compte tenu des opportunités offertes par les marchés financiers, pour accroître les capitaux permanents de la Société. L'autorisation délivrée au titre de la 7^e résolution permettra au Conseil d'Administration de décider de l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'émissions d'actions ordinaires, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société dans les limites suivantes :

- le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées ne pourra pas dépasser 63 millions d'euros (soit à titre indicatif environ 10 % du capital) ;
- le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société qui pourront être émises ne pourra pas dépasser le plafond de 750 millions d'euros.

L'autorisation délivrée au titre de la 8^e résolution permettra au Conseil d'Administration de procéder à des augmentations de capital par incorporation, en une ou plusieurs fois, de tout ou partie des primes, réserves ou bénéfices dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'attribution gratuite d'actions nouvelles ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés ; le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées à ce titre ne pourra pas dépasser 100 millions d'euros.

Ces délégations seraient valables pour une durée de 26 mois et remplaceraient les délégations de même nature données par l'Assemblée Générale du 22 janvier 2008.

▪ **Augmentation du capital social réservée aux adhérents de Plans d'Épargne d'Entreprise (9^e résolution)**

La loi impose à toute Assemblée Générale qui est amenée à décider ou à autoriser une augmentation de capital par apport en numéraire (comme c'est le cas aux termes de la 7^e résolution), de se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un Plan d'Épargne d'Entreprise (article L. 225-129-6 alinéa 1 du Code de commerce).

Le Conseil d'Administration propose donc à l'Assemblée Générale de renouveler la délégation de compétence lui permettant d'augmenter le capital social par émission de titres de capital ou de valeurs mobilières au profit des adhérents à un Plan d'Épargne d'Entreprise.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées ne pourra pas dépasser 1 600 000 euros (soit à titre indicatif environ 2,5 % du capital) ; le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera fixé par le Conseil d'Administration et ne pourra pas être inférieur de plus de 20 % à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription.

Cette délégation serait valable pour une durée de 26 mois et remplacerait la délégation de même nature donnée par l'Assemblée Générale du 22 janvier 2008.

▪ **Renouvellement échelonné des mandats d'administrateurs (10^e résolution)**

Afin de prévoir le renouvellement échelonné des mandats des membres du Conseil d'Administration visant à éviter un renouvellement en bloc et à favoriser le renouvellement harmonieux des administrateurs conformément au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF de décembre 2008, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de renouveler le mandat de deux administrateurs pour une durée exceptionnelle de deux années.

3. SUR LA PARTIE ORDINAIRE

▪ **Renouvellements et nomination d'administrateurs (11^e à 16^e résolutions)**

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Pierre Bellon, Rémi Baudin, François-Xavier Bellon, de Mademoiselle Astrid Bellon et de Mesdames Sophie Clamens et Nathalie Szabo viennent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 25 janvier 2010.

Conformément au dispositif prévu par la 10^e résolution, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'une part, aux 11^e et 12^e résolutions, de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Nathalie Szabo et Madame Sophie Clamens pour une durée de deux exercices prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2011 et d'autre part, aux 13^e à 15^e résolutions de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre Bellon, Monsieur François-Xavier Bellon et Mademoiselle Astrid Bellon pour une durée de trois exercices prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2012.

Le Conseil d'Administration propose également à l'Assemblée Générale à la 16^e résolution, conformément aux recommandations du Comité des Nominations, de nommer Monsieur Alain Marcheteau en qualité d'administrateur pour une durée de trois exercices, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2012. Le Conseil d'Administration considère, sur recommandation du Comité des Nominations, Monsieur Alain Marcheteau comme indépendant au regard des critères énoncés dans le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF de décembre 2008.

Les notices biographiques de chacune des personnes précitées figurent aux pages 43 à 49 du Document de Référence 2008/2009.

Monsieur Rémi Baudin, administrateur de Sodexo depuis le 25 février 1983, date de la cotation en Bourse de Sodexo, Vice-Président du Conseil d'Administration et Président du Comité des Rémunérations, dont le mandat vient à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 25 janvier 2010 a fait part de sa décision de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat.

Monsieur Pierre Bellon a tenu en son nom, au nom du Conseil d'Administration, au nom de l'ensemble des Actionnaires et de tous les collaborateurs de Sodexo qui ont travaillé sous ses ordres, à le remercier pour son attachement, sa fidélité, sa droiture et sa clairvoyance. Par sa grande connaissance du Groupe, par son expérience internationale, par les différentes activités qu'il a exercées, il a très largement contribué au développement du Groupe.

Le Conseil d'Administration a proposé que Monsieur Robert Baconnier soit nommé Vice-Président du Conseil d'Administration et Madame Patricia Bellinger, Présidente du Comité des Rémunérations, en remplacement de Monsieur Rémi Baudin.

▪ **Pouvoirs pour accomplissement des formalités (17^e résolution)**

Cette résolution usuelle concerne la délivrance des pouvoirs nécessaires à l'effet d'accomplir toutes formalités consécutives aux résolutions prises par l'Assemblée Générale.

Projet de résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 25 janvier 2010

1. RESOLUTIONS A TITRE ORDINAIRE

▪ Première résolution

(Approbation des comptes annuels et consolidés de l'exercice 2008-2009 – Quitus aux administrateurs)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, du rapport du Président du Conseil d'Administration joint au rapport du Conseil d'Administration, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés et du rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration, approuve d'une part, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2009 tels qu'ils lui ont été présentés desquels il ressort un bénéfice net de 348 878 824 euros et d'autre part, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 août 2009 desquels il ressort un bénéfice net part du Groupe de 393 millions d'euros.

L'Assemblée Générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes et/ou mentionnées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux administrateurs pour l'exercice clos le 31 août 2009.

▪ Deuxième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice – fixation du dividende)

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide :

d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2008-2009	348 878 824 euros
augmenté du report à nouveau figurant à la clôture de l'exercice 2008-2009	515 147 682 euros
Soit un bénéfice distribuable de	864 026 506 euros
De la manière suivante :	
• dividende (sur la base des 157 132 025 actions composant le capital social)	199 557 672 euros
• report à nouveau	664 468 834 euros
TOTAL	864 026 506 EUROS

L'Assemblée Générale décide par conséquent qu'un dividende de 1,27 euro sera distribué à chacune des actions de la Société ayant droit au dividende.

Il sera mis en paiement à compter du 8 février 2010, étant précisé que la date de détachement du dividende sur Euronext Paris est le 3 février 2010 et la date à l'issue de laquelle seront arrêtées les positions qui, après dénouement, bénéficieront de la mise en paiement est le 5 février 2010.

Dans l'hypothèse où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le montant du dividende correspondant à ces actions ne sera pas versé et sera affecté au report à nouveau.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que la totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement bénéficiant aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France prévu à l'article 158-3 2° du Code général des impôts, sauf option pour le prélèvement libératoire forfaitaire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale donne acte au Conseil d'Administration du rappel du montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

	Exercice 2007-2008 (distribution en 2009)	Exercice 2006-2007 (distribution en 2008)	Exercice 2005-2006 (distribution en 2007)
Dividende par action [*]	1,27 €	1,15 €	0,95 €
Montant total de la distribution	196 566 626 €	178 918 994 €	149 034 320 €

* Dividende intégralement éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France prévu à l'article 158-3 2° du Code général des impôts (sauf option pour le prélèvement libératoire forfaitaire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts pour les dividendes perçus à compter du 1^{er} janvier 2008).

▪ **Troisième résolution**

(Approbation des conventions et engagements relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve les conventions et engagements conclus au cours de l'exercice 2008-2009 présentés dans ce rapport.

▪ **Quatrième résolution**

(Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2009-2010)

L'Assemblée Générale décide de fixer à 530 000 euros le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2009-2010.

L'Assemblée Générale décide qu'il appartiendra au Conseil d'Administration de fixer la répartition et la date de mise en paiement desdits jetons de présence.

▪ **Cinquième résolution**

(Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce à faire acheter par la Société ses propres actions en vue des finalités suivantes :

- attribuer des actions à des salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de sociétés liées, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un Plan d'Épargne d'Entreprise ;
- annuler des actions par voie de réduction de capital dans les conditions prévues par la loi, sous réserve de l'adoption par la présente Assemblée Générale de la sixième résolution à caractère extraordinaire ;
- assurer la liquidité et animer le marché de l'action Sodexo par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- conserver des actions et, le cas échéant, les remettre ultérieurement lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- conserver des actions et, le cas échéant, les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, en tant que pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers.

Ces opérations pourront être effectuées par tous moyens en Bourse ou de gré à gré, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et par acquisition ou cession de blocs.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, hors période d'offre publique, dans les limites autorisées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'Assemblée Générale fixe le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 10 % du nombre total des actions composant le capital de la Société à la date de la présente Assemblée Générale (ce qui représente, à titre indicatif, 15 713 202 actions), étant précisé que dans le cadre de l'utilisation de la présente autorisation, le nombre d'actions autodétenues devra être pris en considération afin que la Société reste en permanence dans la limite légale maximale de 10 % d'actions autodétenues.

L'Assemblée Générale décide que le prix maximum d'achat ne pourra excéder 70 euros par action, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société.

L'Assemblée Générale décide que le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser 750 millions d'euros.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente autorisation est consentie pour une période de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée et prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur de la partie non encore utilisée, la délégation de même nature consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 19 janvier 2009 dans sa sixième résolution.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser si nécessaire les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme d'achat, et notamment pour passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, en vue de la tenue des registres d'achat et de vente d'actions, effectuer toutes déclarations et remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

2. RESOLUTIONS A TITRE EXTRAORDINAIRE

▪ Sixième résolution

(Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions autodétenues)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler en une ou plusieurs fois dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social à la date de la présente Assemblée Générale, par période de vingt-quatre (24) mois, tout ou partie des actions acquises par la Société en vertu d'un programme de rachat d'actions autorisé par les actionnaires et de réduire corrélativement le capital social.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation, pour accomplir la ou les opérations d'annulation et de réduction de capital qui pourraient être réalisées en vertu de la présente autorisation, notamment imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles y compris sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé, et procéder à la modification corrélative des statuts, effectuer toutes déclarations et remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente autorisation est consentie pour une période de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée et prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur de la partie non encore utilisée, la délégation de même nature consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 19 janvier 2009 dans sa onzième résolution.

▪ Septième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission – avec maintien du droit préférentiel de souscription – d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 228-92, et après avoir constaté la libération intégrale du capital social :

1. délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, à l'émission, en France ou à l'étranger, en euros, ou en tout autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions ordinaires (à l'exclusion par conséquent des actions de préférence) et/ou de toutes autres valeurs mobilières, y compris de bons de souscription ou de bons d'acquisition émis de manière autonome, donnant accès au capital, sous les formes et conditions que le Conseil d'Administration jugera convenables ;
2. fixe à vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation de compétence ;

3. décide qu'en cas d'usage, par le Conseil d'Administration, de la présente délégation de compétence :
 - le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 63 millions d'euros ; à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément en cas d'opérations financières nouvelles pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital,
 - en outre, le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital ne pourra excéder 750 millions d'euros ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies ;
4. décide qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence :
 - la ou les émissions sont réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible proportionnellement au nombre d'actions alors détenues par eux, le Conseil ayant la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible conformément à l'article L. 225-133 du Code de commerce,
 - si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra notamment offrir au public, totalement ou partiellement, les actions et/ou les valeurs mobilières non souscrites ;
5. prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital emportera, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donneront droit ;
6. prend acte que la présente délégation de compétence emporte tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre, la présente délégation de compétence, et notamment pour :
 - décider de l'augmentation de capital et déterminer les valeurs mobilières à émettre,
 - décider le montant à émettre, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission,
 - déterminer les dates et modalités d'émission, la nature, les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ; décider, en outre, dans le cas d'obligations ou d'autres titres de créances donnant accès au capital de la Société, de leur caractère subordonné ou non (et, le cas échéant de leur rang de subordination, conformément aux dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce), fixer leur taux d'intérêt (notamment intérêt à taux fixe ou variable ou à coupon zéro ou indexé) et prévoir le cas échéant des cas obligatoires ou facultatifs de suspension ou de non-paiement des intérêts, prévoir leur durée (déterminée ou indéterminée), la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres et les autres modalités d'émission (y compris le fait de leur conférer des garanties ou des sûretés) et d'amortissement (y compris de remboursement par remise d'actifs de la Société) ; modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables,
 - déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis ou à émettre,
 - fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits (le cas échéant, des droits à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la Société tels que des actions autodétenues ou des valeurs mobilières déjà émises par la Société) attachés aux actions ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'augmentation de capital,
 - fixer les modalités selon lesquelles la Société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en Bourse, à tout moment ou pendant les périodes déterminées, les titres émis ou à émettre immédiatement ou à terme en vue de les annuler ou non, compte tenu des dispositions légales,
 - prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés aux titres émis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires,
 - à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale,
 - procéder à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital,
 - constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts,
 - d'une manière générale passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;
7. prend acte que la présente délégation de compétence prive d'effet à compter de ce jour la délégation de même nature consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 22 janvier 2008 dans sa quatorzième résolution ;

- prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, le Conseil d'Administration rendra compte à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

▪ **Huitième résolution**

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves ou bénéfices)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider l'augmentation du capital social en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par incorporation de tout ou partie des primes, réserves ou bénéfices dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'attribution gratuite d'actions nouvelles ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes, ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés ;
- fixe à vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation de compétence ;
- décide qu'en cas d'usage, par le Conseil d'Administration, de la présente délégation de compétence, le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 100 millions d'euros ;
- prend acte que la présente délégation de compétence emporte tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, et notamment pour :
 - fixer le montant et la nature des réserves à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et/ou le montant dont le nominal des actions existantes composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou à celle à laquelle l'élévation du nominal des actions existantes portera effet,
 - décider en cas d'émission d'actions nouvelles que (i) les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, et que les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans les conditions prévues par la loi et la réglementation et (ii) les actions qui seront attribuées en vertu de cette délégation à raison d'actions anciennes bénéficiant du droit de vote double bénéficieront de ce droit dès leur émission,
 - procéder à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital,
 - constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts,
 - d'une manière générale passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;
- prend acte que la présente délégation de compétence prive d'effet à compter de ce jour la délégation de même nature consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 22 janvier 2008 dans sa quinzième résolution.

▪ **Neuvième résolution**

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital social, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de Plans d'Épargne d'Entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément d'une part aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce, et d'autre part, à celles des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail :

- délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence à l'effet d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social de la Société, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents d'un ou plusieurs Plans d'Épargne d'Entreprise mis en place au sein du Groupe constitué par la Société et les entreprises, françaises ou étrangères, entrant dans le périmètre de consolidation ou de combinaison des comptes de la Société en application de l'article L. 3344-1 du Code du travail ;
- fixe à vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation de compétence ;

3. décide qu'en cas d'usage, par le Conseil d'Administration, de la présente délégation de compétence, le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 1 600 000 euros ; à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément en cas d'opérations financières nouvelles pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
4. décide que le prix d'émission des nouvelles actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation sera déterminé dans les conditions prévues à l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail et sera au moins égal à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription pour les adhérents à un Plan d'Épargne d'Entreprise, étant précisé que le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, pourra réduire ou supprimer la décote susmentionnée, dans les limites légales et réglementaires, afin notamment de tenir compte, *inter alia*, des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables localement ;
5. autorise le Conseil d'Administration à attribuer, à titre gratuit, aux bénéficiaires ci-dessus indiqués, en complément des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à souscrire en numéraire, des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre ou déjà émises, à titre de substitution de tout ou partie de la décote et/ou d'abondement, étant entendu que l'avantage résultant de cette attribution ne pourra excéder les limites légales ou réglementaires applicables aux termes des articles L. 3332-10 et suivants du Code du travail ;
6. décide de supprimer au profit des bénéficiaires ci-dessus indiqués le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et valeurs mobilières donnant accès au capital dont l'émission fait l'objet de la présente délégation, ainsi qu'aux titres auxquels donneront droit lesdites valeurs mobilières ;
7. décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, et notamment pour fixer les modalités et conditions des opérations et arrêter les dates et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente délégation, fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance, les modalités de libération des actions, consentir des délais pour la libération des actions, demander l'admission en Bourse des actions créées partout où il avisera, constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités liées aux augmentations du capital social et sur sa seule décision et, s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital résultant de ces augmentations de capital ;
8. prend acte que la présente délégation de compétence prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur de la partie non encore utilisée, la délégation de même nature consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 22 janvier 2008 dans sa seizième résolution ;
9. prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, le Conseil d'Administration rendra compte à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

▪ **Dixième résolution**

(Renouvellement échelonné des mandats d'administrateurs)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de prévoir le renouvellement échelonné des mandats des membres du Conseil d'Administration visant à éviter un renouvellement en bloc et à favoriser le renouvellement harmonieux des administrateurs, conformément au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF de décembre 2008.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide que l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, renouvellera le mandat de deux (2) administrateurs (venant à expiration ce jour) pour une durée exceptionnelle de deux (2) années.

3. RESOLUTIONS A TITRE ORDINAIRE

▪ **Onzième résolution**

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Nathalie Szabo)

En conséquence de l'adoption de la dixième résolution qui précède, l'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Mme Nathalie Szabo vient à expiration ce jour, décide de renouveler son mandat pour une durée de deux exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2011.

- **Douzième résolution**

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Sophie Clamens)

En conséquence de l'adoption de la dixième résolution qui précède, l'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Mme Sophie Clamens vient à expiration ce jour, décide de renouveler son mandat pour une durée de deux exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2011.

- **Treizième résolution**

(Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Pierre Bellon)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de M. Pierre Bellon vient à expiration ce jour, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2012.

- **Quatorzième résolution**

(Renouvellement du mandat d'administrateur de M. François-Xavier Bellon)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de M. François-Xavier Bellon vient à expiration ce jour, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2012.

- **Quinzième résolution**

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Mlle Astrid Bellon)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Mlle Astrid Bellon vient à expiration ce jour, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2012.

- **Seizième résolution**

(Nomination de M. Alain Marcheteau en qualité d'administrateur)

L'Assemblée Générale nomme M. Alain Marcheteau en qualité d'administrateur pour une durée de trois exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2012.

- **Dix-septième résolution**

(Pouvoirs)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ses délibérations en vue de l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le modèle de développement de Sodexo repose depuis ses origines sur la croissance interne : celle-ci provient de l'immense potentiel du marché de la sous-traitance à travers le monde, mais aussi de la capacité du Groupe à anticiper les besoins de ses clients et à se différencier de ses concurrents. C'est la raison pour laquelle le Groupe a mis au point au cours des dix-huit derniers mois un positionnement stratégique unique fondé sur sa mission d'origine, « Améliorer la Qualité de Vie au Quotidien pour contribuer au progrès des individus et à la performance des organisations ». Le but recherché est de démontrer à ses clients la valeur créée qui contribuera à l'atteinte de leurs propres objectifs.

Sodexo se positionne comme le partenaire stratégique offrant à ses clients des solutions globales de services de Qualité de Vie. Cette évolution a amené Sodexo à changer aussi le libellé de ses services. Ainsi :

- Services de Restauration et de Facilities Management devient Solutions de Services sur Site ;
- Chèques et Cartes de Services devient Solutions de Motivation.

Sodexo crée, pilote et met en œuvre ces solutions, qui permettent à ses clients d'améliorer leurs performances à travers la motivation de leurs collaborateurs, l'efficacité de leur organisation et l'optimisation de leurs infrastructures. Ce positionnement stratégique est unique, dans la mesure où Sodexo est le seul Groupe à proposer une offre aussi complète et intégrée.

1.1 Croissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Sodexo atteint près de 15 milliards d'euros au cours de l'exercice 2008-2009, soit une croissance de 7,9 %. À 2,5 %, la croissance interne est en ligne avec les objectifs que le Groupe s'était fixés en début d'exercice (croissance interne comprise entre 2 et 5 %).

Hors impact du Contrat d'hospitalité de la Coupe du Monde de Rugby sur l'exercice 2007-2008, la croissance interne de l'exercice est de 3,5 %.

L'offre Solutions de Services sur Site a réalisé une croissance interne de 2 % (ou 3 % hors impact de la Coupe du Monde de Rugby) caractérisée par :

- une nouvelle progression satisfaisante des segments Éducation, Santé et Seniors à respectivement + 4,6 % et + 5,2 % ;
- une progression moindre de l'activité en Entreprises (hors effet Coupe du Monde de Rugby), compte tenu des mesures prises par les clients face à la crise actuelle.

L'un des atouts de Sodexo est sa présence dans plus de 80 pays qui lui permet de répartir les risques face à la crise économique. Dans le Reste du monde, c'est-à-dire en Amérique latine, au Moyen-Orient, en Asie et en Australie, Sodexo enregistre une croissance à deux chiffres.

Au total, les services de Facilities Management ont également fortement contribué à cette croissance interne et ils représentent en 2008-2009 23,9 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe contre 21,6 % l'année précédente.

L'offre Solutions de Motivation enregistre, quant à elle, une nouvelle fois, une excellente croissance interne, notamment en Amérique latine, avec une progression totale de 14 %. L'activité connaît également une excellente progression du volume d'émission (valeur faciale multipliée par le nombre de chèques et cartes émis) de 16,7 % pour atteindre 12,1 milliards d'euros.

1.2 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'élève à 746 millions d'euros pour l'exercice 2008-2009. Il progresse de 6,7 % à taux de change constants, et de 8,1 % à taux courants. Cette évolution tient compte de :

- l'augmentation significative des volumes dans l'offre Solutions de Motivation dans la mesure où le volume d'émission progresse de 16,7 % pour atteindre 12,1 milliards d'euros ;
- l'amélioration de la rentabilité en Amérique du Nord qui passe de 4,8 % à 5,2 % du chiffre d'affaires ;
- la contribution plus significative du Reste du monde.

La marge opérationnelle consolidée s'établit à 5,1 %, un niveau stable par rapport à celui de l'exercice 2007-2008.

1.3 Génération de liquidités

Les flux nets de trésorerie liés à l'activité s'élèvent à 577 millions d'euros. Cette importante génération de liquidités démontre une nouvelle fois la qualité du modèle financier de Sodexo, atout majeur dans cet environnement de crise. Ainsi l'endettement net (dette financière moins trésorerie globale) ne représente que 38 % des capitaux propres du Groupe et les dettes financières brutes rapportées à l'autofinancement présentent un ratio inférieur à quatre années.

1.4 Acquisitions récentes

Au cours de l'exercice 2008-2009, Sodexo a procédé à des acquisitions ciblées lui permettant de renforcer ses positions de leader mondial sur des marchés à fort potentiel.

Il s'agit de :

- Score Groupe, le quatrième acteur du marché de la restauration en France. Sodexo a ainsi consolidé sa position sur le marché français, et, en particulier, sur le segment des Entreprises en région parisienne ;
- Zehnacker en Allemagne, spécialiste de « *Facilities Management* » dans le domaine de la santé. Par ailleurs, cette acquisition renforce la capacité du Groupe à proposer des solutions de service globales à des grands clients mondiaux sur le très prometteur marché allemand ;
- Radhakrishna Hospitality Services Group (RKHS), en Inde, permettant à Sodexo de prendre très nettement la première place sur l'un des plus grands marchés d'Asie ;
- Comfort Keepers, un des premiers acteurs dans les services non médicaux à domicile pour les personnes âgées et pour les personnes dépendantes sur le marché nord-américain. Ce marché présente des potentiels de croissance très importants dans le monde entier pour le Groupe.

1.5 Actions en matière de Ressources Humaines

Convaincu que ses Ressources Humaines et leur diversité constituent un réel avantage concurrentiel, Sodexo s'est donc donné pour objectif :

- d'avoir des Ressources Humaines de qualité, représentatives de la diversité et en nombre suffisant pour répondre aux attentes de tous ses clients ;
- d'être l'un des employeurs mondiaux les plus appréciés par ses collaborateurs.

Ainsi, au cours de cet exercice, le Groupe a :

- investi dans la formation de plus de 250 000 collaborateurs. Sodexo a notamment mis en place « FM Talents », un programme destiné à renforcer l'expertise des « *Facility Managers* » du Groupe ainsi que CLIMB (*Change Leadership, IMplementation, Behaviors*), un programme ambitieux et innovant destiné au perfectionnement d'environ 1 000 dirigeants du Groupe ;

- poursuivi l'internationalisation de ses Ressources Humaines, en facilitant la mobilité internationale, dont plus de 120 cadres ont profité, et en recherchant des profils internationaux dans les recrutements externes ;
- formalisé son Offre Employeur « Votre avenir, so sodexo » s'appuyant sur les résultats de la dernière enquête d'engagement menée en 2008 auprès de 110 000 collaborateurs. Celle-ci présente les engagements pris auprès de ses collaborateurs à cinq moments clés de leur vie professionnelle : le recrutement, l'accueil, la vie quotidienne au travail, le développement et la reconnaissance qui leur est manifestée.

De nombreuses initiatives en matière de diversité et d'inclusion ont été lancées depuis plusieurs années, notamment dans la formation des équipes. Au cours de cet exercice plus de 30 000 collaborateurs ont ainsi été formés et sensibilisés aux « micro-discriminations ».

1.6 Distinctions importantes

Sodexo a été classé au troisième rang mondial des entreprises de services les plus performantes par l'International Association of Outsourcing Professionals™ (IAOP), organisation internationale des professionnels de l'externalisation. Sodexo est l'entreprise la mieux classée dans sa catégorie, les « *Facilities Services* » et est également la première entreprise d'origine française de ce palmarès. C'est la quatrième année consécutive que Sodexo figure dans le « Top 5 » du Global Outsourcing 100™.

Enfin, Sodexo a été distingué pour la quatrième fois « *Supersector leader* » mondial dans sa catégorie par le Dow Jones Sustainability Index (DJSI) pour l'année 2009.

2. LES CHIFFRES DE L'EXERCICE 2008-2009

Les 33 884 sites du Groupe se répartissent de la façon suivante :

- 18 815 entreprises et administrations (dont les établissements des segments de clientèle Sports et Loisirs, Défense et Justice) ;
- 6 238 écoles et universités ;
- 4 303 établissements de santé ;
- 2 924 résidences pour seniors ;
- 1 604 bases-vie ;

Sodexo est implanté dans 80 pays et employait, en fin d'exercice 2008-2009, 380 000 personnes.

2.1 L'évolution du compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2008- 2009	Exercice 2007- 2008	Variation à taux de change courants	Variation à taux de change constants
Chiffre d'affaires	14 681	13 611	+ 7,9 %	+ 6,4 %
Coût des ventes	(12 366)	(11 486)		
Marge brute	2 315	2 125	+ 8,9 %	+ 8,5 %
Charges commerciales	(221)	(194)		
Charges administratives	(1 322)	(1 245)		
Autres produits et charges opérationnels	(26)	4		
Résultat opérationnel	746	690	+ 8,1 %	+ 6,7 %
Charges et produits financiers	(120)	(102)		
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	12	11		
Résultat avant impôt	638	599	+ 6,5 %	+ 6,2 %
Impôt sur les résultats	(216)	(202)		
Résultat de l'ensemble consolidé	422	397	+ 6,3 %	+ 6,5 %
Part revenant aux minoritaires	29	21		
PART REVENANT AU GROUPE	393	376	+ 4,5 %	+ 5,3 %
Résultat part du Groupe par action (en euros)	2,54	2,42	+ 5,0 %	+ 5,8 %
Dividende par action (en euros) ⁽¹⁾	1,27	1,27		

(1) *Proposé à l'Assemblée Générale du 25 janvier 2010.*

2.1.1 Variation de périmètre

Les principales variations récentes du périmètre du Groupe ont été des acquisitions réalisées au cours de l'exercice 2007-2008, Grupo VR au Brésil et Tir Groupé en France, ainsi que les acquisitions suivantes réalisées au cours de l'exercice 2008-2009. Elles ont été consolidées dans les comptes du Groupe :

- Score en France depuis le 30 septembre 2008 (11 mois) ;
- Zehnacker depuis le 12 décembre 2008 (environ 9 mois) ;
- RKHS en Inde depuis le 1^{er} avril 2009 (5 mois) ;
- et Comfort Keepers aux États-Unis depuis le 19 août 2009.

2.1.2 Effets de change

L'écart de change est déterminé en appliquant les taux de change moyens de l'exercice précédent aux montants de l'exercice en cours.

Impact des taux de change en M EUR sur	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel	Résultat Net
Euro / Dollar US	+ 559	+ 30	+ 11
Euro / livre sterling	- 187	- 7	- 7
Euro / real brésilien	- 45	- 8	- 3

Au total, pour l'exercice 2008-2009, les activités situées hors de la zone Euro ont représenté 67,8 % du chiffre d'affaires (dont 38 % en dollars US) et 88,8 % du résultat opérationnel (dont 40 % en dollars US).

2.1.3 Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé de Sodexo s'est apprécié de 1 070 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 14 681 millions d'euros.

La croissance de + 7,9 % du chiffre d'affaires se répartit de la façon suivante :

- croissance interne : + 2,5 % ;
- effets de change : + 1,5 % ;
- variations de périmètre : + 3,9 %.

Par ailleurs, les principaux indicateurs du Groupe se sont établis à :

- 93,5 % pour le taux de fidélisation des clients soit un niveau comparable à celui de l'exercice précédent ;
- moins de 3 % pour la croissance sur sites existants compte tenu d'une forte baisse des volumes sur le segment Entreprises aux États-Unis et en Europe ;
- environ 6 % pour le taux de développement c'est-à-dire le gain de nouveaux contrats.

Sodexo a enregistré une croissance interne dans les Solutions de Services sur Site avec :

- une hausse modérée en Amérique du Nord (+ 1,8 %) grâce notamment aux segments porteurs de la Santé, des Seniors et de l'Éducation qui ont atténué la baisse subie dans le segment Entreprises ;
- un maintien du chiffre d'affaires (+ 0,1 %) en Europe continentale affecté par les baisses dans les segments de clientèle Entreprises et Sports et Loisirs ;
- une activité solide au Royaume-Uni et Irlande hors impact du contrat d'hospitalité de la Coupe du Monde de Rugby 2007, avec une croissance de 6,7 % ;
- un niveau d'activité élevé dans le Reste du monde (+ 11,9 %) dû, notamment, à un développement à deux chiffres dans les Bases-Vie et en Amérique latine.

Enfin, la croissance interne de l'activité de Solutions de Motivation reste élevée à + 14 %.

Le volume d'émission est passé de 10,4 milliards d'euros en 2007-2008 à 12,1 milliards d'euros en 2008-2009, soit une augmentation de 16,7 %.

2.1.4 Progression du résultat opérationnel

À 746 millions d'euros, le résultat opérationnel progresse de 8,1 % par rapport à l'exercice précédent et de 6,7 % à taux de change constants.

Cette progression des résultats s'explique par :

- l'augmentation de 16,7 % du volume d'émission de l'offre Solutions de Motivation pour atteindre 12,1 milliards d'euros ;
- l'amélioration de la rentabilité en Amérique du Nord qui passe de 4,8 % à 5,2 % du chiffre d'affaires ;
- une contribution aux résultats plus significative dans le Reste du Monde (Amérique latine, Moyen-Orient, Afrique, Asie, Australie).

Ces bonnes performances ont permis au Groupe d'atténuer largement les conséquences de l'impact négatif de l'environnement économique dans les segments Entreprises et Sports et Loisirs en Europe continentale, au Royaume-Uni et en Irlande, cette entité ayant bénéficié sur l'exercice 2007-2008, pour rappel, du Contrat d'Hospitalité de la Coupe du Monde de Rugby).

Par ailleurs, le Groupe a réalisé des gains de productivité de plus de 50 millions d'euros sur les frais de fonctionnement, conformément à l'objectif que le Comité Exécutif s'était fixé en début d'exercice.

Ainsi, la marge opérationnelle consolidée ressort à 5,1% niveau comparable à celui de l'exercice précédent.

2.2 Analyse de l'évolution du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel par activité

Chiffre d'affaires par activité <i>(en millions d'euros)</i>	2008-2009	2007-2008	Variation à taux de change courants	Variation à taux de change constants
Solutions de Services sur Site				
Amérique du Nord	5 730	5 107	12,2 %	1,9 %
Europe continentale	5 074	4 701	7,9 %	9,4 %
Royaume-Uni et Irlande	1 285	1 504	- 14,6 %	- 3,0 %
Reste du monde	1 900	1 715	10,8 %	13,8 %
TOTAL	13 989	13 027	7,4 %	5,6 %
Solutions de Motivation	711	596	19,3 %	24,2 %
Élimination du chiffre d'affaires interne	(19)	(12)		
TOTAL	14 681	13 611	7,9 %	6,4 %
Résultat opérationnel par activité <i>(en millions d'euros)</i>				
Solutions de Services sur Site				
Amérique du Nord	297	247	20,2 %	8,5 %
Europe continentale	183	231	- 20,8 %	- 19,9 %
Royaume-Uni et Irlande	52	78	- 33,3 %	- 24,4 %
Reste du monde	57	33	72,7 %	69,7 %
TOTAL	589	589	0,0 %	- 3,6 %
Solutions de Motivation	247	191	29,3 %	35,1 %
Frais de Direction Générale	(71)	(78)		
Éliminations	(19)	(12)		
TOTAL	746	690	8,1 %	6,7 %

2.2.1 Solutions de Services sur Site

Cette activité représente 95,3 % du chiffre d'affaires consolidé et 70 % du résultat opérationnel consolidé avant frais de Direction Générale.

Le chiffre d'affaires atteint 13 989 millions d'euros en augmentation de 7,4 % dont 2 % de croissance interne et 3,6 % de variation de périmètre. L'exercice a été marqué par :

- la progression toujours très nette de la croissance interne en **Santé et Seniors** (+ 5,2 %) qui reflète la position de leader du marché occupée par Sodexo, notamment en Amérique du Nord ;
- la bonne tenue de l'activité en **Éducation**, + 4,6 % de croissance interne avec un rythme de progression satisfaisant en Amérique du Nord ;
- une baisse d'activité qui a touché toutes les régions du monde en **Entreprises et Administrations** (- 0,8 %) ;

Le résultat opérationnel des Solutions de Services sur Site atteint 589 millions d'euros.

Analyse par zone géographique

En Amérique du Nord

Le chiffre d'affaires en Amérique du Nord atteint 5,7 milliards d'euros, pour une croissance interne du chiffre d'affaires de + 1,8 %. Par ailleurs, l'évolution favorable du taux moyen du dollar US par rapport à l'euro a ajouté + 10,3 % à la croissance totale de l'exercice.

A - 5,9 %, le segment **Entreprises et Administrations** a souffert du recul observé de toutes les dépenses discrétionnaires (activités traiteurs), des réductions d'effectifs ou du temps de travail chez de nombreux clients et du ralentissement de l'activité Sports et Loisirs. Le développement commercial portant sur des solutions de services globales compense en partie cette baisse du nombre de consommateurs dans les services de restauration.

Parmi les succès commerciaux de l'année, il convient de citer les nouveaux contrats tels que Federal Reserve Bank (NJ, NY) et de nouveaux sites industriels de Procter & Gamble.

La croissance interne du chiffre d'affaires de + 4 % sur les segments **Santé et Seniors** traduit, essentiellement, la hausse du chiffre d'affaires sur les sites existants grâce au succès des offres de solutions globales de Sodexo et aux nouveaux services réalisés sur les sites. Toutefois, le développement commercial s'est ralenti du fait d'un plus grand attentisme des clients entraînant un allongement des temps de prise de décision.

Parmi les contrats récemment gagnés, qui confirment le leadership de Sodexo dans ce segment à fort potentiel, on citera Memorial Hospital Central (Colorado), North Shore Medical Center (Miami, Floride) et Kaiser Permanente (Los Angeles, Californie).

Par ailleurs, Sodexo a conclu, en août 2009, un accord de rachat de Comfort Keepers, un des premiers acteurs dans les services non médicaux à domicile pour les personnes âgées et pour les personnes dépendantes sur le marché nord-américain.

Dans le segment **Éducation**, la croissance interne du chiffre d'affaires est de + 4,5 %. Cette performance satisfaisante provient de :

- la hausse du nombre d'étudiants en universités et d'élèves inscrits au restaurant scolaire ; et
- l'excellent niveau de taux de fidélisation atteint depuis plusieurs années.

Toutefois, les activités événementielles estivales sur les campus (conférences et programmes d'été (« *summer camps* »)...) ont connu un ralentissement notable en 2009.

Sur le plan du développement commercial, plusieurs contrats importants ont été remportés au cours de l'exercice, dont University of Wisconsin-Parkside, Southern Oregon University, Armstrong Atlantic University (Géorgie) et Columbus City School District (Ohio).

Les équipes de Sodexo en Amérique du Nord ont été reconnues par de nombreuses récompenses :

- Sodexo a reçu le *Spirit Award*, remis par la National Restaurant Association et le *Nation's Restaurant News* pour l'excellence de ses programmes de recrutement et de fidélisation des salariés ;
- pour la deuxième année consécutive, Sodexo, Inc. figure dans la liste des 40 Meilleures Entreprises pour la Diversité établie par le magazine *Black Enterprise*. Les entreprises sélectionnées sont celles qui ont su se démarquer en faisant la preuve de leur performance sur au moins un des quatre critères suivants : la diversité de leurs instances de direction, de leurs collaborateurs, de leur encadrement, de leurs fournisseurs ;
- Sodexo figure dans la liste des 50 entreprises sélectionnées par le magazine *Latina Style* en 2009 pour les efforts conduits afin de promouvoir la carrière des Latino-Américaines aux États-Unis ;
- Sodexo, Inc. a remporté le prix *Innovations in Diversity* remis par le *Profiles in Diversity Journal*. Ce prix salue les solutions innovantes mises en œuvre par Sodexo pour fixer des objectifs mesurables dans le domaine de la diversité et de l'inclusion de ses collaborateurs ;
- Sodexo a été reconnu comme « un des 50 meilleurs employeurs pour un premier poste » aux États-Unis en 2009. Sodexo figure en effet sur la liste annuelle fournie par le site spécialisé sur le recrutement de jeunes diplômés CollegeGrad.com et obtient cette reconnaissance pour sa capacité à maintenir le recrutement des jeunes accédant à leur premier emploi malgré le contexte actuel de crise.

Le résultat opérationnel s'élève à 297 millions d'euros, en progression de près de + 8,5 % à taux de change constants et de + 20 % à taux de change courants. La marge opérationnelle est ainsi passée de 4,8 % à 5,2 % sur l'exercice.

Cette excellente progression s'explique essentiellement par :

- de nouveaux gains de productivité sur les frais de personnel sur sites dans les segments de clientèle Éducation, Santé et Seniors ;
- une maîtrise très stricte des frais de structure.

En Europe Continentale

Le chiffre d'affaires atteint 5,1 milliards d'euros soit une croissance interne de + 0,1 % reflétant des situations variables selon les pays et les segments de marché.

A - 2,8 %, le chiffre d'affaires recule de façon marquée (à périmètre et taux de change constants) en **Entreprises et Administrations**. Ceci s'explique essentiellement par :

- un ralentissement d'activité plus prononcé sur la seconde partie de l'exercice dans la plupart des pays, dû au resserrement des dépenses discrétionnaires chez les clients, aux baisses d'effectifs ainsi qu'aux périodes prolongées de chômage technique ;
- la baisse de l'activité touristique en région parisienne.

Parmi les nouveaux contrats remportés récemment par Sodexo, on citera Kamaz en Russie, Robert Bosch en République Tchèque, SAP et Immeuble Microsoft EOS en France.

Dans le segment Santé et Seniors, la croissance interne du chiffre d'affaires ressort à +3,3%, aidée notamment par une croissance satisfaisante sur les sites existants, notamment en France et en Italie ainsi que par des succès commerciaux en Belgique et en Hongrie.

Parmi les succès commerciaux récents figurent Altrecht (Pays-Bas), Casa di Cura Villa Russo en Italie, Groupe Saint-Gatien en France et ZNA Antwerpen en Belgique.

À + 5,6 %, la croissance interne du segment **Éducation** bénéficie des contrats gagnés lors de l'exercice passé en France, aux Pays-Bas, en Italie et en Scandinavie tels qu'UT Twente aux Pays-Bas et ceux remportés pour les écoles de Milan et de Monza en Italie.

Plusieurs contrats ont été remportés par Sodexo durant l'exercice, dont le contrat de la ville d'Helsingborg en Suède, Noordelijke Hogeschool aux Pays-Bas ainsi que les écoles de la ville de Guyancourt et le groupe scolaire Saint-Nicolas AAPM d'Issy-les-Moulineaux en France.

Sodexo a acquis Score Groupe, le quatrième acteur du marché de la restauration en France en septembre 2008 et Zehnacker, spécialiste de solutions de services en Santé en Allemagne en décembre 2008. L'intégration de ces deux acquisitions et la mise en œuvre de synergies se déroulent conformément aux attentes.

Sodexo a été récompensé pour le travail accompli par ses équipes et en particulier :

- Sodexo France a renouvelé l'accord handicap en faveur de l'emploi mis en place depuis 2006. Ce second accord, « de l'obligation d'emploi à l'innovation », représente l'engagement de l'entreprise de faire de l'emploi des personnes handicapées un avantage en matière de cohésion d'équipe et d'innovation.

Le résultat opérationnel en Europe continentale s'élève à 183 millions d'euros en recul de 48 millions d'euros par rapport à l'exercice 2007-2008. La marge opérationnelle s'établit à 3,6 %. Deux éléments principaux expliquent cette baisse :

- la baisse du tourisme ainsi qu'une adaptation plus lente de la structure de coût face à la crise économique qui ont pesé sur la performance en France ;
- la sortie de certains contrats devenus non rentables en Suède et la réorganisation consécutive des activités de Sodexo dans ce pays lors du premier semestre de l'exercice.

Au Royaume-Uni et en Irlande

Le chiffre d'affaires atteint 1,3 milliard d'euros.

Il convient de rappeler que le premier trimestre 2007-2008 avait bénéficié de la contribution importante du contrat d'hospitalité de la Coupe du Monde de Rugby (148 millions d'euros de chiffre d'affaires). Hors Coupe du Monde de Rugby, la croissance interne est de + 6,7 % sur l'exercice. En intégrant cet impact, le chiffre d'affaires a enregistré une décroissance organique de - 3 %.

Le segment **Entreprises et Administrations** est en recul apparent de - 8,1 %. Si l'on exclut l'impact du contrat d'hospitalité de la Coupe du Monde de Rugby, ce segment a connu une croissance solide de + 4,4 % grâce au démarrage de contrats de solutions globales dans les segments de clientèle Entreprises et Justice (ouverture d'Addiewell en Écosse) et à la montée en puissance d'importants contrats en Défense (Chypre).

Il convient également de noter que fin janvier 2009 Sodexo a rejoint, en partenariat avec le groupe QinetiQ, le consortium Metrix (désigné « *preferred bidder* ») afin de finaliser les négociations exclusives relatives au plus grand contrat de Partenariat Public Privé actuellement en cours d'étude au Royaume-Uni. Ce projet, dénommé « *Defence Training Review* », destiné à répondre aux besoins de formation du Ministère de la Défense, comprend la conception et maîtrise d'œuvre de construction d'un nouveau centre de formation situé à St Athans au Pays de Galles. Ce processus sera suivi d'un contrat de gestion sur 30 ans englobant l'ensemble des Solutions de Services sur ce site. Ce contrat pourrait générer plus de 5 milliards d'euros de chiffre d'affaires pour le Groupe sur la durée du contrat.

Les principaux contrats gagnés par Sodexo durant l'exercice ont été Unilever (Warrington), Brother International (Manchester), RAF Strike Command (ASACS) (North Yorkshire) au Royaume-Uni et Central Bank of Ireland en Irlande.

Le segment **Santé et Seniors** enregistre une forte croissance (+ 18,2 %) compte tenu de la montée en puissance de certains contrats dans le cadre de PPP (Partenariats Public Privé), tels que Manchester Royal Infirmary et North Staffordshire.

Plusieurs contrats ont été remportés durant l'exercice, comme par exemple le King George Hospital (Barking) et Heatherwood and Wexham Park Hospitals (Berkshire).

La croissance interne du segment **Éducation** est de + 4,3 %. De nouveaux contrats ont été signés sur la période, tels que Banbury School, Streatham & Clapham High School et Bradford School of Management.

En matière de distinctions :

- au Royaume-Uni, Sodexo a une nouvelle fois été nommé parmi les entreprises les plus performantes de son secteur par le *Business in the Community (BITC) Corporate Responsibility Index*, le leader britannique d'évaluation des pratiques responsables dans les affaires ;
- Sodexo a obtenu une nouvelle accréditation *Investors in People (IIP)* pour l'ensemble de ses activités au Royaume-Uni et en Irlande. Depuis 1966, Sodexo est certifié par Investors in People pour le développement de ses standards, basés sur trois principes clés : planifier, réaliser et critiquer ;
- au Royaume-Uni, Sodexo a été récompensé par la certification Red Tractor sur plusieurs sites, en raison de son engagement à proposer aux consommateurs des produits issus d'exploitations agricoles britanniques.

Le résultat opérationnel s'élève à 52 millions d'euros, en recul de 24 % par rapport à l'exercice précédent qui avait bénéficié du Contrat d'hospitalité dans le cadre de la Coupe du Monde de Rugby.

Par ailleurs, la forte baisse de la demande dans les activités Sports et Loisirs ainsi que des efforts de mobilisation de nouveaux contrats dans les segments de clientèle Santé et Justice ont pesé sur ces performances.

Toutefois, des initiatives d'amélioration de la productivité en frais de structure ont porté leurs fruits.

La marge opérationnelle ressort à 4,1 % contre 5,2 % lors de l'exercice précédent.

Reste du monde

Dans le Reste du monde (Amérique latine, Moyen-Orient, Asie, Australie), le chiffre d'affaires ressort à 1,9 milliard d'euros. La croissance interne de + 11,9 % provient essentiellement des taux de développement à deux chiffres en Amérique latine, au Moyen-Orient et en Australie, notamment dans le segment Bases-Vie. Les besoins toujours soutenus en énergie et autres ressources naturelles ainsi qu'en grands projets d'infrastructures contribuent largement à cette dynamique.

En dépit d'une décélération sur la seconde partie de l'exercice, la croissance a été particulièrement significative avec :

- le démarrage de plusieurs grands contrats miniers, tels que Los Pelambres, Esperanza et Escondida au Chili, et Rio Tinto Pilbara, Woodside et Olympic Dam en Australie ;
- la mise en œuvre des clauses contractuelles d'indexation consécutives à l'augmentation importante du coût des denrées lors de l'exercice précédent notamment en Amérique latine et au Moyen-Orient.

Sodexo a remporté de nouveaux contrats tels que Microsoft et Procter & Gamble à Guangzhou en Chine, Asian Institute of Technology en Thaïlande, AmBev, Fiat et Goodyear au Brésil, Hospital Italiano en Argentine, Escuela de Derecho Universidad Catolica au Chili et Barrick Gold en République dominicaine.

Sodexo a également reçu de nombreuses récompenses :

- au Brésil, le prix « Corp HR 2009 » lui a été décerné lors d'une conférence internationale sur le Leadership Corporate et le Management de Ressources Humaines, qui s'est tenue à Rio de Janeiro. Il récompense l'investissement de Sodexo dans les talents et son offre de services de qualité, conditions requises pour être élu parmi les Meilleures entreprises par Inc.RH ;
- au Pérou, Sodexo a été élu pour la cinquième année consécutive l'Entreprise péruvienne de l'année dans la catégorie des services. Ce prix récompense les efforts des 2 400 collaborateurs de Sodexo Pérou et consolide le statut de Sodexo en tant qu'entreprise leader du secteur des Solutions de Services sur Site, dans les secteurs minier et pétrolier. Cette reconnaissance est soutenue par des organisations prestigieuses comme la School of Administration and Management Economic Sciences Faculty University Ricardo Palma et Latin American Organization of Administration ;
- en Australie, Sodexo a reçu le *Golden Geko Environmental Excellence Award*, qui récompense son Programme de Rétablissement des Ressources (*Resource Recovery Program*).

L'acquisition de Radhakrishna Hospitality Services Group (RKHS), en Inde, permet à Sodexo de prendre très nettement la première place sur l'un des plus grands marchés d'Asie.

Le résultat opérationnel progresse de 73 % pour atteindre 57 millions d'euros.

Cette excellente progression s'explique notamment par la poursuite des gains de productivité sur les Bases-Vie et la gestion rigoureuse des clauses contractuelles.

La marge opérationnelle ressort à 3 % contre 1,9 % au cours de l'exercice précédent.

2.2.2 Solutions de Motivation

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2008-2009 est de 711 millions d'euros et la croissance interne du chiffre d'affaires s'élève à 14 %. Par ailleurs, les variations de périmètre (notamment l'acquisition de VR) ont contribué pour 10,2 % au chiffre d'affaires. Toutefois, l'écart de change a eu un impact négatif de 4,9 %.

L'activité Solutions de Motivation enregistre une excellente progression du volume d'émission (valeur faciale multipliée par le nombre de chèques et cartes émis) de 16,7 % à taux de change courants et de 21 % à taux de change constants, pour atteindre 12,1 milliards d'euros. Ce volume d'émission intègre notamment la contribution supplémentaire sur une partie de l'exercice du contrat exclusif remporté depuis janvier 2008 auprès de l'Office pour l'Emploi en Belgique (ONEM) pour les Titres de Services et l'intégration sur six mois supplémentaires des volumes de Grupo VR au Brésil, dont l'acquisition a été finalisée en mars 2008.

La croissance interne du chiffre d'affaires reflète également le remarquable dynamisme commercial en Amérique latine où la demande est toujours très vive pour les services traditionnels (Pass Restaurant et Pass Alimentation).

Toutefois, les réductions d'effectifs intervenues dans les grandes entreprises en Europe centrale ont entraîné un ralentissement de l'activité à partir du milieu de l'exercice.

Parmi les autres succès commerciaux, on citera le ministère de l'Économie (Pass Restaurant) et Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CESU) en France, l'ensemble Hospitalier Iris en Belgique, G4S Security Services en République tchèque, Grupo Sena Seguridad et Caixa Economica Federal au Brésil et ABB GISL et Sify Technologies Ltd en Inde.

Au Brésil, Sodexo a reçu le « Prix du Télévendeur 2009 » dans la catégorie Innovation, pour « l'innovation dans l'approche, la compréhension et le soin apporté aux clients ».

Le résultat opérationnel s'élève à 247 millions d'euros, progressant de + 35,1 % hors effet de change. Cette hausse importante s'explique notamment par la croissance des volumes en Amérique latine (dont ceux liés à l'intégration de Grupo VR au Brésil), et des gains de productivité dans l'ensemble des zones géographiques (frais de production, traitement et dépense marketing, etc.).

La marge opérationnelle atteint 34,7 % (soit environ 2 % du volume d'émission) contre 32 % au cours de l'exercice précédent. Le Groupe a décidé de relever à 38 % l'objectif de rentabilité à moyen terme pour cette activité.

2.2.3 Frais de Direction Générale

Les frais de Direction Générale s'élèvent à 71 millions d'euros, en baisse de 9 % par rapport à l'exercice précédent, grâce à des gains de productivité.

2.3 Résultat Financier

Les charges financières nettes s'élèvent à 120 millions d'euros contre 102 millions d'euros au cours de l'exercice précédent reflétant l'impact du financement des acquisitions récentes (Grupo VR, Score, Zehnacker et RKHS). Par ailleurs, Sodexo a bénéficié de produits financiers non-récurrents pour un montant de 17 millions, résultant de négociations qui faisaient suite à une décision de justice favorable à tout le secteur de la restauration collective au Royaume-Uni.

2.4 Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 216 millions d'euros. Le taux effectif d'impôt s'inscrit à 34,6 %, un niveau légèrement supérieur à celui de l'exercice précédent.

2.5 Résultat net part du Groupe

Le résultat net part du Groupe s'élève à 393 millions d'euros soit une progression de 4,5 % à taux de change courants et de 5,3 % à taux de change constants par rapport à l'exercice 2007-2008.

2.6 Bénéfice net par action

Le bénéfice net par action s'élève à 2,54 euros, soit une progression de 5,0 % à taux de change courants légèrement supérieure à celle du résultat net part du Groupe.

2.7 Dividende

Malgré la crise, le Conseil d'Administration de Sodexo proposera à l'Assemblée Générale se tenant le 25 janvier 2010 le maintien du dividende à 1,27 euro par action.

3. SITUATION FINANCIERE DU GROUPE

Le tableau suivant présente les éléments des flux de trésorerie.

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos au	
	31 août 2009	31 août 2008
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	577	780
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(766)	(847)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(168)	265
Flux nets de trésorerie	(357)	198

Les flux de trésorerie liés à l'activité s'élèvent à 577 millions d'euros, en baisse de 203 millions d'euros par rapport au 31 août 2008. Cette diminution s'explique essentiellement par la variation du besoin en fonds de roulement. En effet, l'exercice 2007-2008 avait bénéficié de deux éléments exceptionnels qui avaient favorisé la génération de liquidités pour un montant de 138 millions d'euros : l'acquisition de l'activité chèques cadeaux Tir Groupé en France et le démarrage du contrat des Titres de Service avec l'ONEM en Belgique.

En dehors de ces éléments, le ralentissement de la croissance du volume d'émission de l'activité Solutions de Motivation en fin d'exercice a pesé légèrement sur la génération de liquidités.

Les flux nets de trésorerie liés à l'activité ont permis :

- des investissements opérationnels nets de 223 millions d'euros, soit 1,5 % du chiffre d'affaires ;
- des opérations de croissance externe (nettes des cessions et de la trésorerie dans les filiales acquises) pour un total de 526 millions d'euros. Il s'agit essentiellement de l'acquisition de 100 % de Score Groupe en France, de 93,5 % du groupe Zehnacker en Allemagne, de 100 % de RKHS en Inde et de 100 % de Comfort Keepers, aux États-Unis.

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement comprennent :

- le paiement des dividendes pour 218 millions d'euros, dont 197 millions d'euros distribués par Sodexo SA ;
- le remboursement en mars 2009 de deux emprunts obligataires pour un montant total de 1 224 millions d'euros ;
- l'émission de trois emprunts qui ont permis au Groupe de sécuriser le remboursement en mars 2009 de deux emprunts obligataires et d'allonger ainsi la maturité de sa dette financière :
 - 500 millions de dollars US levés par voie de placement privé auprès d'investisseurs américains,
 - 650 millions d'euros d'obligations en janvier 2009,
 - et une tranche supplémentaire d'emprunt obligataire de 230 millions d'euros en juin 2009 dans le cadre du refinancement des emprunts remboursés en mars 2009.

Au 31 août 2009, les dettes financières s'élèvent à 2 648 millions d'euros et comprennent principalement deux emprunts obligataires en euros pour 1 380 millions d'euros et un placement privé auprès d'investisseurs américains à hauteur de 500 millions de dollars. Les concours bancaires, les financements par crédit-bail ainsi que les instruments dérivés constituent le solde de l'endettement.

Au 31 août 2009, le taux d'intérêt moyen sur les dettes financières est de 5,1 %.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie nets des découverts bancaires s'élèvent au 31 août 2009 à 1 162 millions d'euros. Les placements de la trésorerie des Solutions de Motivation sur des supports à plus de trois mois atteignent 227 millions d'euros et les fonds réservés de l'activité Solutions de Motivation atteignent 370 millions d'euros.

À cette même date, la trésorerie opérationnelle du Groupe (qui comprend également ses placements et les fonds réservés de l'activité Solutions de Motivation) s'élève à 1 759 millions d'euros, dont 1 337 millions d'euros pour l'activité Solutions de Motivation.

Ainsi, au 31 août 2009, l'endettement net du Groupe s'élève à 889 millions d'euros. Il ne représente que 38 % des capitaux propres du Groupe et l'endettement brut moins de quatre années d'autofinancement.

À cette même date, le Groupe dispose de lignes de crédit bancaire non utilisées de 378 millions d'euros.

Événements postérieurs à la clôture du 31 août 2009

La Société et ses filiales n'ont pas connu de changements significatifs de leur situation financière ou commerciale depuis la fin de l'exercice 2008-2009.

4. PERSPECTIVES DE L'EXERCICE 2009-2010

Lors du Conseil d'Administration du 6 novembre 2009, Michel Landel, Directeur Général de Sodexo a présenté les perspectives du Groupe pour l'exercice 2009-2010.

Avec une progression de 7,9 % en 2008-2009 de son chiffre d'affaires, dont 2,5 % de croissance interne, Michel Landel a rappelé au Conseil que, dans le contexte mondial actuel de crise économique profonde, Sodexo, à l'inverse de nombreuses grandes entreprises internationales, avait su maintenir en 2008-2009 le cap de la croissance grâce à :

- ses choix de développement dans des segments de clientèle à fort potentiel d'externalisation (Santé, Seniors, Éducation, Défense et Justice) ;
- son offre globale de solutions de services ;
- son implantation internationale ;
- et la motivation et l'engagement de ses équipes.

Si la croissance interne est restée sa priorité lors de l'exercice écoulé, Sodexo a également procédé à plusieurs acquisitions ciblées lui permettant de renforcer ses positions de leader mondial sur ses marchés à fort potentiel.

Par ailleurs, Sodexo a redéfini son positionnement stratégique pour se différencier et se mettre en mesure de saisir de nouvelles opportunités de croissance pour les années à venir. Le Groupe se positionne comme le partenaire stratégique de ses clients, proposant des solutions globales de services fondées sur sa mission d'origine : « Améliorer la Qualité de Vie pour contribuer au progrès des individus et à la performance des organisations ».

Résolument tourné vers l'avenir, Sodexo a continué d'investir dans la mise en œuvre de sa stratégie : son offre globale, la formation de ses équipes, le recrutement de nouveaux talents, la création de plateformes de compétence en Facilities Management ainsi qu'à travers quatre acquisitions en France, en Allemagne, en Inde et aux Etats-Unis.

Le Directeur Général rappelle également qu'un autre atout essentiel de Sodexo dans l'environnement actuel reste son indépendance et ses ratios financiers solides. Au 31 août 2009, l'endettement net ne représente que 38 % de ses fonds propres et les dettes financières brutes moins de quatre années d'autofinancement.

Objectifs 2009-2010

Malgré les performances satisfaisantes réalisées en 2008-2009, Michel Landel a rappelé que les premiers effets de la crise ne se sont fait sentir dans l'ensemble des activités et pays du Groupe qu'à partir du deuxième trimestre de 2008-2009.

Compte tenu des incertitudes pesant sur l'économie mondiale et du fait que la reprise sera probablement lente, l'ensemble de l'exercice 2009-2010 devrait voir un maintien du chiffre d'affaires, à périmètre et changes constants, et un résultat opérationnel compris entre 750 et 770 millions d'euros, hors effet de change.

Sodexo a récemment remporté des contrats prestigieux mais la crise a retardé certaines décisions de ses clients et de ses prospects; la croissance sur sites s'est ralentie. En conséquence, le développement commercial au début de l'exercice est inférieur à celui des années précédentes et le chiffre d'affaires du premier semestre 2009-2010 devrait donc être en léger recul.

En 2008-2009, Sodexo a réalisé 50 millions d'euros d'économies et de gains de productivité dans ses frais de fonctionnement ; en 2009-2010, Sodexo continuera à améliorer l'efficacité de son organisation et compte réaliser 60 millions d'euros de gains supplémentaires. Ces économies se chiffreront ainsi à près de 10% des frais de fonctionnement sur deux ans, ce qui permettra la poursuite des investissements pour le développement futur.

À moyen terme

À moyen terme, les objectifs de Sodexo sont confirmés : réaliser une croissance annuelle moyenne de 7 % du chiffre d'affaires et atteindre une marge opérationnelle de 6 %.

Face à un potentiel de marché considérable, estimé à plus de 780 milliards d'euros, notamment dans des segments où le Groupe occupe des positions de leader - la Santé et les Seniors, l'Éducation et la Défense, - Sodexo bénéficie d'atouts compétitifs majeurs :

- des valeurs fortes, des principes éthiques partagés et des équipes engagées ;
- un positionnement stratégique unique au monde, les équipes de Sodexo étant les seules à proposer une offre aussi complète et intégrée qui associe Solutions de Services sur Site et Solutions de Motivation ;
- un réseau mondial unique dans 80 pays couvrant plus de 80 % de la population mondiale et plus de 92 % du PIB mondial ;
- un modèle financier qui a prouvé son efficacité et sa solidité et qui permet d'autofinancer le développement futur du Groupe ;
- enfin, l'indépendance du Groupe qui permet d'avoir une stratégie de long terme.

Michel Landel a ajouté : « Je tiens enfin à remercier les clients pour leur fidélité, les actionnaires pour leur confiance et les collaborateurs du Groupe pour les efforts réalisés au cours de l'exercice 2008-2009. Garants de la qualité du service rendu afin d'améliorer la Qualité de Vie, les 380 000 collaborateurs de Sodexo contribuent tous ensemble à faire de chaque jour un jour meilleur. »

Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices

<i>(en euros)</i>	Exercice 2008-2009 ⁽¹⁾	Exercice 2007-2008	Exercice 2006-2007	Exercice 2005-2006	Exercice 2004-2005
Capital en fin d'exercice					
Capital social	628 528 100	629 437 128	636 105 652	636 105 652	636 105 652
Nombre d'actions ordinaires existantes	157 132 025	157 359 282	159 026 413	159 026 413	159 026 413
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes		-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligations		-	-	-	-
Par exercice de droits de souscription		-	-	-	-
<i>Bons de souscription d'actions</i>			-	-	-
<i>Stock-options</i>			-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	72 056 382	41 976 277	39 020 200	42 117 334	43 188 837
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	314 763 639	173 568 558	142 738 625	109 457 262	81 909 782
Impôts sur les bénéfices	17 981 642	28 984 831	34 627 337	19 431 725	14 468 156
Participation des salariés due au titre de l'exercice			-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	348 878 824	174 115 194	135 978 445	113 759 209	77 098 733
Résultat distribué	199 557 672	199 557 671	182 880 375	151 075 092	119 269 810
Résultats par action					
Résultat après impôts et participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,11	1,29	1,12	0,81	0,61
Résultat après impôts, participation des salariés, produit d'impôt et dotations aux amortissements et provisions	2,22	1,11	0,86	0,72	0,48
Dividende net attribué à chaque action	1,27	1,27	1,15	0,95	0,75
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	248	231	198	176	259
Montant de la masse salariale de l'exercice	21 039 372	19 016 424	14 930 987	13 535 263	11 348 563
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	9 319 716	10 520 885	7 472 219	5 823 051	4 984 400

(1) Résultats soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire du 25 janvier 2010.

**Demande d'envoi des documents et renseignements
visés à l'article R.225-83 du Code de Commerce**

Je soussigné :

Demeurant :

propriétaire de actions SODEXO, société anonyme au capital de 628 528 100 euros, dont le siège social est à ISSY-LES-MOULINEAUX (92130) 255, Quai de la Bataille de Stalingrad, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 301 940 219,

demande l'envoi à l'adresse ci-dessus indiquée, des documents et renseignements visés par l'article R.225-83 du Code de commerce concernant l'Assemblée Générale Mixte du 25 janvier 2010.

En vertu des dispositions de l'article R.225-88, alinéa 3 du Code de commerce, les actionnaires nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de Commerce à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures. Au cas où un actionnaire nominatif désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présente demande.

Fait à
Le

Signature

DOCUMENT A RETOURNER :

- **si vos actions sont inscrites au nominatif à :**
Société Générale – Service des Assemblées – BP 81236 – 32 Rue du Champ de Tir – 44312 Nantes Cedex 3
- **si vos actions sont au porteur :** à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte titres.